

[aller au menu](#) [aller au contenu](#) [accessibilité](#)

patrimoine.

patrimoine.orient.bzh
Archives et patrimoine, ville d'art et d'histoire

- [Facebook](#)
- [Instagram](#)

[Billetterie](#)

- [Recherche](#)
- [Anita Conti](#)
- [Expositions](#)
- [Histoire](#)
- [Archives en ligne](#)
- [Images en ligne](#)
- [Incontournables](#)
- [Billetterie](#)

1. [Accueil](#)
2. [Histoire](#)
3. [Architecture](#)
4. [Etablissements scolaires](#)
5. École Sainte-Marie

École Sainte-Marie



Deux congrégations pour un établissement scolaire

Une très longue histoire

Aux XIX^e et XX^e siècles, trois congrégations de religieuses instruisent les jeunes filles et les jeunes enfants de Lorient : les sœurs de la Sagesse, les religieuses de la Charité Saint-Louis et les Dames de la Retraite. Deux de ces ordres religieux se sont succédé à l'école Sainte Marie au cours des années mouvementées de la laïcisation des écoles congréganistes et de la Séparation de l'Église et de l'État.

Les Sœurs de la Sagesse

Un long préambule : l'école primaire communale de l'hospice

À Lorient depuis 1759, la Congrégation a pour mission de soigner les malades à l'hôpital et d'exercer le métier d'enseignantes à l'Hôtel-Dieu où l'Administration municipale décide d'établir une école publique pour les enfants pauvres. Les religieuses hospitalières sont reçues à Lorient, le 10 septembre 1759.

Une donation de 2 000 livres pour l'établissement d'une école publique destinée à l'éducation des filles de la Ville est faite le 22 décembre 1765. « Il était nécessaire d'appeler une Sœur de la Sagesse pour la conduite de cette école ».

De 153 enfants en 1765, elle en accueille 300, en 1803.

En 1823, deux enseignantes sont donc chargées de « l'enseignement des filles pauvres » dans l'enceinte de l'hôpital communal.

C'est ainsi qu'en 1831/1832, 120 à 130 d'entre elles y apprennent la lecture et s'initient à divers travaux de couture.

Les deux religieuses enseignantes, en 1834 se nomment Sœur Saint Luc et Sœur Thénésine. Trois sont rétribuées en 1861 pour 90 élèves puis 505 en 1871.

Un dossier relatif au traitement des institutrices de l'école annexée à l'hospice, du 3 décembre 1877, révèle que la Ville a voté et versé régulièrement chaque année, depuis le 2 mai 1866, la somme de 1 000 francs tout compris. À cette date, les deux religieuses en charge de l'enseignement sont : Sœur Aimée du Rédempteur (Madame Abjean) et Sœur Euphémie Marie (Madame Lagarde).

Sœur Marie Pauline Bléas (Sœur Marie Clémentine) a exercé comme adjointe à l'école communale de l'hospice pendant 16 ans de 1878 à 1894.

Pour permettre d'évacuer la dépendance de l'hospice afin d'y abriter le service des femmes malades de l'hôpital, l'école doit s'installer dans un local appartenant au clergé aux 7 et 7^{bis} rue de l'hôpital. Un bail est signé pour quelques mois, du 1^{er} novembre 1893 au 1^{er} mars 1894. Mais la laïcisation de l'école des filles de l'hôpital prononcée le 16 novembre 1893 et appliquée le 1^{er} mars 1894 oblige à trouver une solution pour permettre de recevoir à l'école 200 à 250 élèves.

Recherche de locaux et installation de l'école

Tout un immeuble appartenant au clergé est libéré par les Frères de l'Institution Saint-Joseph, rejoignant les bâtiments de la Rue Brizeux. Sœur Saint Jean d'Amascène (Amélie Cherdonnet) s'empresse d'ouvrir des classes gratuites pour l'école migrante au 17 rue du Lycée, dans l'ancien patronage Saint-Joseph, le 29 mars 1894.

Puis, cette école trouvera refuge, le 5 mars 1898 dans de nouvelles installations 82 rue de l'hôpital. Cette propriété possède une sortie 13 rue de la mairie. L'école s'est créée en 1897 sous le patronage de Sainte Marie en mémoire de Marie Eugénie Méry-Le Beuve, décédée le 26 août 1895, à l'âge de 20 ans. Son père, Charles Méry-Le Beuve a participé, par un prêt sans intérêt de dix années, avec le curé de Lorient et les Sœurs de la Sagesse à la création de cette école en achetant la maison Pesqué, située entre les rues de l'hôpital et de la mairie, au-delà de la rue Littéraire. Une société civile de « sept hommes » est constituée. Commencée début septembre 1897, l'école est achevée en février 1898. Sa bénédiction a lieu le 29 mars de la même année.

Durant l'année scolaire 1904/1905, l'établissement comprenait 8 classes primaires et avait inscrit 445 élèves, dont 439 filles de plus de 6 ans et 6 de plus de 13 ; étaient présentes en 1904 : 378 élèves, en 1905, 383. Le personnel comptait 1 directrice et 7 institutrices adjointes.

Interviennent alors :

- La loi de laïcisation des écoles congréganistes, le 7 juillet 1904, interdisant en France tout enseignement aux congrégations religieuses, excepté les congrégations autorisées.
- La loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905.

Les Sœurs de la Charité Saint-Louis

En 1906, le Chanoine Duparc recommande la sécularisation des enseignantes que les Sœurs de la Sagesse refusent.

Les Sœurs de la Charité Saint-Louis reprennent donc leur suite à l'école Sainte Marie. Elles s'installent tout d'abord rue Française dans l'immeuble ayant appartenu aux Frères de la Doctrine Chrétienne avec un personnel sécularisé. Marie Barbe Le Déoré (en religion Sœur Marie-Antoine) en prend la direction et en fait sa résidence. En plus de l'enseignement primaire, elle crée un ouvroir, puis un second un peu plus tard.

L'*Institution de Jeunes Filles* ainsi nommée, comprenant cinq classes primaires, enseignant jusqu'au certificat d'études primaires quitte la rue Française pour la rue du Scorff en 1912. Les deux ouvroirs sont supprimés en 1918.

Le Chanoine Pouëzat voulant installer un cinéma rue du Scorff, l'Institution retrouve la rue Française, en 1926 ; elle y reste jusqu'en 1942.

De 1906 à 1942, date de l'exode de Lorient, Marie Barbe Le Déoré a dirigé l'Institution de jeunes filles (Ecole Sainte Marie).

Retour d'exode

L'école Sainte Marie intègre l'Institution Sainte Jeanne d'Arc, en novembre 1946 : trois classes sont installées dans des baraquements. En 1948, une nouvelle directrice reconstruit une partie des bâtiments. C'est un grand immeuble de trois étages, comprenant de vastes rez-de-chaussée et sous-sol, rue Jules Le Grand (avant-guerre rue de l'hôpital). Puis, elle se consacre à la reconstruction, rue Maréchal Foch (autrefois rue du Morbihan). Les travaux sont terminés en 1949.

L'école Sainte Marie, détachée de l'Institution Sainte Jeanne d'Arc qui se réserve les classes de collège d'enseignement secondaire, de la 6^e à la 3^e regroupe les classes maternelles et primaires.

La clôture des opérations de remembrement de l'ilot NZ 103, emplacement de l'ancienne gare routière, a lieu en septembre 1962, l'attribution du terrain a lieu en octobre de la même année avec les dommages de guerre réunis des écoles sinistrées Sainte Marie (rue Française) et Notre-Dame (rue Cambry) et de l'immeuble de la rue du Scorff. L'école est propriété de l'Association du centre-ville - paroisse Saint-Louis. Le début du transfert de la gare routière a lieu en 1962 et les travaux de l'école commencent en 1965. Elle ouvre ses portes en 1966 au 26 rue du 62^e Régiment d'Infanterie à Lorient. La bénédiction des locaux par Monseigneur Boussard a lieu le 22 janvier 1967 en présence de Sœur Marie Antoine de la Congrégation des Sœurs de la Charité Saint-Louis, directrice de l'école Sainte Marie, de 1908 à 1943.

Cette école est, une nouvelle fois, confiée à la Congrégation des Sœurs de la Charité Saint-Louis, sous la direction de Mère Jean pendant quelques mois. Mère Bénigna assure l'intérim jusqu'à la fin de l'année scolaire. De 1967 à 1976, Sœur Yvonne Juhel prend les rênes de l'école. À cette date, la congrégation locataire de l'établissement quitte l'école Sainte Marie, géminée en 1972 avec Pie X, école primaire de garçons, dirigée par les Frères de la Doctrine chrétienne, boulevard Leclerc.

Entre temps, deux lois concernant les écoles libres avaient été votées :

- La loi Debré, le 31 décembre 1959 qui définit les rapports entre l'État et les

établissements de l'enseignement privé, modifiée par la loi du 1^{er} juin 1971, fixe un nouveau statut des écoles privées et organise la participation de l'État et des communes aux dépenses de l'école.

- La loi Haby du 11 juillet 1975 qui rend la mixité scolaire obligatoire de la maternelle au lycée.

L'association paroissiale confie alors la direction de l'établissement à des laïques : Madame Mahé (1976/1978) puis Madame André (1978/1981).

De 1981 à 1989, Frère Henri, de la Congrégation des Frères de la Doctrine Chrétienne réunit sous son autorité, 26 rue du 62^e R.I., l'école Pie X et l'école Sainte Marie, toutes deux mixtes depuis 1972.

En 1991, Sainte Marie - Pie X, accueillait 405 élèves de la maternelle au CM2.

L'enseignement était assuré par 16 instituteurs et institutrices, sous la direction de Bruno Baraër, lui-même enseignant.

Georgette Poulériguen, avec la collaboration des Archives de Lorient

Les remerciements pour leurs renseignements, combien précieux, de : Sœur Anne-Marie Le Port, Archiviste des Sœurs de la Sagesse, Sœur Geneviève Gilet, Archiviste des Sœurs de la Charité Saint-Louis, Patrick Bollet, Christiane Le Diraison, institutrice école du Sacré-Cœur, Nicole, Institutrice école Sainte Marie et Gérard Fortini.

Documents consultés :

- Archives des Sœurs de la Sagesse, Saint-Laurent sur Sèvre
- Archives des Sœurs de la Charité Saint-Louis, Vannes, Maison Mère du Père Eternel et en particulier : Les Mémoires de Sœur Marie Barbe Le Déoré (en religion Sœur Marie-Antoine)
- Patrick Bollet « Les Frères des écoles chrétiennes à Lorient » (1849-1899) édité en 1899 par Breizh Imprimerie Lorient
- Monument funéraire de la Famille Méry-Le Beuve au cimetière de Carnel à Lorient
- Archives départementales du Morbihan : séries V, T, Z
- Archives de Lorient, en particulier les délibérations du conseil municipal
- Recueil de documents historiques relatifs à la Paroisse Saint-Louis, Presbytère de Saint-Louis à Lorient
- Plaquette réalisée par Bruno Baraër à l'occasion du 25^e anniversaire de l'école Sainte-Marie, associée à l'école Pie X depuis 1981, école Sainte-Marie/Pie X.



Horaires d'ouverture des Archives

Hôtel Gabriel

La salle de lecture des Archives municipales est ouverte, sur rendez-vous uniquement,

du mardi au jeudi après-midi, de 14h à 17h.

02 97 02 23 29 - archives@lorient.bzh

[Contacter le Patrimoine](#)

[Contacter les Archives municipales](#)

Kiosque



© 2018 - Site officiel des Archives et du patrimoine de la Ville de Lorient

- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contact](#)

- [Imprimer](#)

- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)